



Préparation Générale aux Concours Externes

0000

La Préparation générale aux concours externes (PGCE) de l'IPAG de Paris est une formation assurée en présentiel qui prépare à de nombreux concours externes de catégorie A ou B, sauf ceux pour lesquels l'IPAG de Paris propose une préparation spécialisée.

Cette formation comporte en particulier des enseignements permettant de préparer les épreuves écrites et orales des concours suivants :

- > concours d'entrée dans les instituts régionaux d'administration (IRA) ;
- > concours d'inspecteur des finances publiques ;
- > concours d'inspecteur de la DGCCRF ;
- > concours d'inspecteur de la DGDDI ;
- > concours d'inspecteur de la jeunesse et des sports ;
- > concours d'attaché territorial ;
- > concours d'attaché des administrations parisiennes ;
- > concours d'attaché d'administration de l'État relevant de l'OFPRA et de la CNDA ;
- > concours de cadre de la Banque de France.

Organisation de la préparation :

La formation suit un calendrier propre à l'IPAG de Paris, de septembre à juin, en vue de faciliter la présentation des concours externes dès l'année universitaire N ou au cours de l'année universitaire N +1, selon le calendrier des concours choisis et les préférences du candidat.

Les enseignements et les entraînements portent principalement sur les épreuves écrites d'admissibilité au premier semestre et sur les épreuves orales d'admission au second.

Les cours ont lieu en semaine, ainsi que le samedi matin. À compter de la rentrée de septembre 2024, des fascicules seront mis à la disposition des étudiants en droit constitutionnel, institutions administratives, droit administratif, finances publiques et droit de la fonction publique.

Les entraînements aux épreuves écrites des concours préparés se déroulent en général le lundi matin ou peuvent être effectués à distance le week-end précédent.

Un concours blanc composé des épreuves d'admissibilité du concours d'accès aux IRA est organisé au mois de février.

Les oraux d'admission sont préparés avant et après les résultats d'admissibilité des concours passés. Tous les candidats admissibles sont, sur demande, préparés au moins deux fois à chacune des épreuves d'admission, dans les conditions du concours présenté.

Étudier à l'IPAG :

Le candidat inscrit à l'IPAG de Paris est un étudiant à part entière de l'Université Paris Panthéon-Assas, avec tous les droits qui s'y attachent : sécurité sociale, bibliothèque, restauration, sports, avantages fiscaux ou sociaux divers, etc.

Pour les étudiants soumis à une obligation d'assiduité, celle-ci est contrôlée par la signature de la feuille de présence à tous les entraînements écrits et oraux de la préparation. La présence aux écrits suppose la remise d'une copie. La présence aux oraux suppose la préparation d'un exposé.

Le bâtiment dans lequel est dispensée cette formation n'est pas accessible aux personnes à mobilité réduite.



Le responsable : Éric GEORGIN, directeur des études

ipag@assas-universite.fr

Tél : 01.44.41.47.28 et 01.44.41.47.25

Préparation Générale aux Concours Externes

[Université Paris-Panthéon-Assas](#)

[Préparation aux concours et aux examens professionnels](#)

[Institut de Préparation à l'Administration Générale de Paris \(IPAG de Paris\)](#)

La Préparation générale aux concours externes (PGCE) de l'IPAG de Paris est à accès restreint. Cette préparation est ouverte à tout candidat titulaire d'une licence (L3) ou d'un diplôme équivalent de niveau Bac + 3, en particulier à ceux qui sont déjà formés aux sciences sociales : droit, économie, administration économique et sociale, science politique, etc.

Sous la condition précitée de diplôme, la préparation générale est accessible à tout candidat qui remplira les conditions de recrutement, lors de l'année N, à un ou plusieurs concours administratifs externes de son choix, de catégorie A ou B.

La sélection est opérée sur dossier de candidature par une commission dont la composition est fixée par la Directrice de l'Institut. L'IPAG de Paris ne vérifie pas que les conditions de recevabilité pour l'inscription aux concours sont remplies par les candidats.

Pour l'année universitaire 2025-2026 :

L'IPAG de Paris organise une journée portes ouvertes le 15 mai 2025, au cours de laquelle aura lieu une réunion d'information sur chacune de nos préparations.

Les candidatures pour intégrer l'une de nos préparations à la rentrée 2025 sont ouvertes du vendredi 23 mai au vendredi 4 juillet inclus.

La pré-rentrée aura lieu le vendredi 12 septembre 2025.

Les cours débuteront le lundi 15 septembre 2025.

Ces informations ne sont données qu'à titre indicatif et peuvent faire l'objet de modifications.

Cours :

- > Droit de la Ve République (10h)
- > Contentieux constitutionnel (5h)
- > Sources du droit administratif et hiérarchie des normes (5h)
- > L'action de l'administration (10h)
- > Les actes administratifs (10h)
- > Contentieux administratif (10h)
- > Droit administratif des biens (5h)
- > Droit des libertés fondamentales (10h)
- > Institutions administratives (10h)
- > Actualité des collectivités territoriales (22h)
- > Droit de la fonction publique (10h)
- > Gestion des ressources humaines dans les administrations publiques (24h)
- > Institutions et droit de l'Union européenne (20h)
- > Politiques européennes (16h)
- > Finances publiques (36h)
- > Finances publiques - complément pour le concours de la Banque de France (10h)
- > Comptabilité et finances d'entreprise (24h)
- > Économie (24h)
- > Culture numérique (16h)



- > Géographie économique et humaine (24h)
- > Organisation du système éducatif (24h)
- > Les épreuves d'anglais : Version et thème - anglais (6h)
- > Anglais (24h)

Modules :

- > Devenir attaché d'administration de l'État (20h)
- > Les épreuves du concours des IRA (24h)
- > Méthode de l'épreuve de cas pratique du concours des IRA et correction des entraînements (32h)
- > Méthode de l'épreuve de note de synthèse des concours de la DGFiP, de la DGCCRF et de la DGDDI et correction des entraînements (12h).
- > Devenir attaché territorial / administrations parisiennes (10h)
- > Devenir cadre de la Banque de France (10h)
- > Droit d'asile - préparation au concours d'attaché d'administration de l'État relevant de l'OFPRA et de la CNDA (6h)

Préparation des épreuves orales :

- > Mises en situation professionnelle (20h)
- > Se préparer aux oraux d'admission des concours, 1er semestre (24h)
- > Se préparer aux oraux d'admission - Concours des IRA, 2nd semestre (34h)
- > Se préparer aux oraux d'admission - Autres concours, 2nd semestre (32h)

Entraînements :

- > 10 entraînements au cas pratique avec séances de méthodologie et de correction (concours des IRA)
- > 5 entraînements à la note de synthèse avec séances de correction (concours de la DGFiP, de la DGCCRF et de la DGDDI)
- > 5 entraînements à l'épreuve de QCM (concours de la DGFiP)
- > 3 entraînements à l'épreuve de spécialité en droit public (concours de la DGFiP, de la DGCCRF et de la DGDDI)
- > 3 entraînements à l'épreuve de spécialité en finances publiques (concours de la DGFiP)
- > 3 entraînements à l'épreuve de spécialité en économie (concours de la DGFiP, de la DGCCRF et de la DGDDI)
- > 3 entraînements à l'épreuve de spécialité en comptabilité (concours de la DGFiP, de la DGCCRF et de la DGDDI)
- > 3 entraînements à l'épreuve de spécialité en géographie économique et humaine (concours de la DGDDI)
- > 2 entraînements à l'épreuve de QRC (concours d'Attaché d'administration de l'Etat relevant de l'OFPRA et de la CNDA)
- > 2 entraînements aux épreuves de QRC en droit public (concours d'attaché des administrations parisiennes)

Tous les candidats admissibles peuvent bénéficier, sur demande, d'une préparation aux épreuves orales dans des conditions proches de celles du concours.

Conférences :

- > Conférences de culture administrative générale (environ 50h)
- > Conférences d'orientation et d'insertion professionnelle (environ 50h)

<https://candidatures.u-paris2.fr/>

Candidature

Lien vers la plateforme de candidature de l'université